



MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l'Hôtel de Ville – 60230 Chambly
 Tél : 01.39.37.44.00 / Fax : 01.39.37.44.01
 Représentée par Mr Michel Françaix, en sa qualité de Député Maire.

Objet du marché : **désherbage de la voirie et divers lieux publics**

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Député Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 26-II, 28, 40, 77 et 79 du code des marchés publics.

B - Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Adresse professionnelle et téléphone : _____

N° de SIRET : _____

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

agissant en tant que mandataire ✧ du groupement solidaire ou ✧ du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles):

Le montant du marché à bon de commande, pour sa durée, est fixé comme suit :

Désignation	Minimum en €HT	Maximum en €HT
Désherbage de la voirie et divers lieux publics	2.000,00	12.500,00

La prestation sera rémunérée par application des prix au m² mentionnés dans le bordereau de prix qui devra être joint en annexe.

2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

- ▶▶ du compte ouvert à l'organisme bancaire _____
- ▶▶ à _____
- ▶▶ au nom de _____
- ▶▶ sous le numéro _____
- ▶▶ code banque _____ code guichet _____ clé _____
(joindre un RIP ou RIB)

3. Bénéfice de l'avance forfaitaire:

Sans objet. Le montant prévisionnel est inférieur au déclenchement du montant de versement de l'avance forfaitaire.

4. Durée et délai d'exécution et de livraison

Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour un an. Il sera renouvelable de façon express deux fois sans que la durée globale n'excède trois ans.

Le durée d'exécution du marché se décompose en deux périodes :

- Traitement sur zone non-revêtue (parcs et espaces verts) et zone revêtue (voirie enrobée) aux mois de mai / juin. La durée est de 3 semaines maximum
- Rattrapage en foliaire aux mois de septembre / octobre. La durée est de 3 semaines maximum

Les commandes pourront être adressées dès ces dates et jusqu'à la date limite d'exécution du marché.

Le délai court à compter de la notification de la commande, émission d'un ordre de service par télécopie ou courriel. Le titulaire et le service des Espaces verts établiront en collaboration, un planning d'intervention des traitements et rattrapages foliaires.

5. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 1° me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les conditions de mise en concurrence.

A _____, le _____

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée :

en ce qui concerne le(s) lot(s) n° ____

A _____, le _____

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX.